



Mise en danger de la vie d'autrui ! compagnie de transport

Par **robertoDelaGoya**, le **05/06/2008** à **17:38**

Bonjour,

j'ai voyagé pendant le trajet d'une heure et demie via une compagnie française.

J'étais assis près de la fenêtre, et j'ai remarqué au bout de 20 minutes que j'étais installé à coté d'une prise électrique dénudée ! les fils sortait complètement du mur et pendaient !

Pendant 1 heure et demie, j'étais assis à cette endroit avec un prise de 220V/triphasé !

J'ai appelé un responsable de la compagnie et il m'a dit de faire très attention car il y avait du courant.

alors j'ai tout filmé ! je trouve cela inadmissible et absolument inacceptable !

Peut on porter plainte contre cette compagnie connue pour mise en danger de la vie d'autrui?

Merci

Par **novice43**, le **05/06/2008** à **18:23**

bonjour,

Avant d'envisager une procédure. Pourquoi, n'écrivez vous pas en Recommandé à la compagnie avec une copie de votre film et vous leur demandez directement un dédommagement (au minimum le remboursement du billet d'avion).

Cordialement,

Par **robertoDelaGoya**, le **06/06/2008 à 10:02**

Bonjour,

Et bien parce que j'aimerais savoir si porter plainte directement, vu la gravité du matériel , prévenir la sécurité des transport, me permettrait [s]surtout[/s] de toucher un gros dédommagement et intérêts pour Mise en danger de la vie d'autrui.

Cordialement.

Par **frog**, le **06/06/2008 à 20:59**

[citation]j'aimerais savoir si porter plainte directement [...] me permettrait surtout de toucher un gros dédommagement[/citation]

Si la loi française est à appliquer, j'aurais tendance à répondre par la négative. Être Stella Liebeck n'est pas donné à tout le monde. ;-)

Vous pouvez cependant faire pression sur la compagnie pour obtenir un dédommagement à l'amiable.